

24.02.2004 - 08:55 Uhr

ALP: (ALP): Contrôle des aliments pour animaux en 2003: les prescriptions légales toujours mieux respectées

Posieux (ots) -

L'année dernière, dans le cadre du contrôle officiel des aliments pour animaux, la Station fédérale de recherches en production animale à Posieux (RAP) a prélevé 1 772 échantillons. Les résultats obtenus montrent que les aliments pour animaux répondent toujours mieux aux normes en vigueur. Depuis le 1er janvier 2004, les contrôles se font dans le cadre d'Agroscope Liebefeld-Posieux (ALP), entité issue de la fusion entre la RAP et la Station fédérale de recherches laitières de Liebefeld, (FAM).

La station fédérale a prélevé l'année dernière dans le cadre du contrôle officiel des aliments pour animaux 1 772 échantillons, à savoir 25% de plus qu'en 2002. Les résultats obtenus montrent que les exigences légales sont encore mieux respectées que l'année précédente: les échantillons ne donnant lieu à aucune contestation (57%) ont augmenté par rapport à 2002 alors que ceux qui présentaient des fautes légères (étiquetage incomplet, teneurs s'écartant légèrement des valeurs déclarées) sont en baisse (34%; 2002: 41%). Autres chiffres révélateurs de cette tendance: les contestations avec conséquences financières pour le fabricant sont passées de 13 à 8% et les cas qui ont nécessité le dépôt d'une plainte pénale auprès des tribunaux cantonaux ne sont plus que 2 contre 9 pour la période précédente.

Des 1 772 échantillons prélevés au total, 267 ont été examinés quant à la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM). De plus, les organes douaniers ont envoyé 81 échantillons à la station fédérale pour contrôle. Pour aucune matière première ni aucun aliment composé, la part en OGM se situait au-dessus de la limite de déclaration respectivement de 3 et de 2%.

Collaboration avec l'Unité ESB de la Confédération Des 1 772 échantillons prélevés au total l'année dernière, la station fédérale a également examiné 1 502 échantillons quant à la présence de contaminations avec du matériel animal. Le nombre d'échantillons est 20% plus élevé que l'année précédente. Au total seuls 4 (soit 0,3%) échantillons étaient contaminés par des traces de matériel animal interdit (2002: 1,5%).

Nouvelles mesures législatives L'année passée, le domaine de validité de l'Ordonnance sur les aliments pour animaux et de l'Ordonnance sur le Livre des aliments pour animaux a été étendu aux aliments pour animaux de compagnie.

Dès le 1er janvier 2004, les teneurs maximales en cantaxanthine (un colorant) et en certains oligo-éléments tels que, par exemple, le cuivre, le zinc et le manganèse dans les aliments pour les animaux de rente ont été réduites. Enfin, l'utilisation de zinc dans les aliments complémentaires et minéraux a été réglementée de façon plus restrictive.

Le texte de ce communiqué figure sur la page d'accueil d'ALP:

www.alp.admin.ch ® communiqués de presse.
Donatella Del Vecchio, ALP

Pour de plus amples renseignements :
Claude Chaubert
Contrôle des aliments pour animaux
Agroscope Liebefeld-Posieux
Station fédérale de recherches en
production animale et laitière (ALP)
tél: 026 407 72 43
e-mail: claude.chaubert@alp.admin.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003740/100472164> abgerufen werden.